

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL156

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 17, après les mots : « des services », insérer le signe : « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.